



Isolation thermique – acoustique combinée

en neuf ou en rénovation, en construction bois
ou maçonnerie

Atelier technique

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

1. Rappel des fondamentaux en thermique et en acoustique
2. Les oppositions entre isolation thermique et isolation acoustique
3. Les convergences entre isolation thermique et isolation acoustique
4. Ateliers : étude de solutions d'isolation combinée, selon les propositions apportées par les participant(e)s :
 - mur extérieur
 - paroi séparative
 - plancher bas
 - plancher séparatif

Prérequis : aspects théoriques fondamentaux en thermique et acoustique acquis.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Connaître** les **oppositions** et les **convergences** entre le **domaine thermique** et le **domaine acoustique**
- > **Être capable d'élaborer** et de mettre en œuvre **dans un même geste architectural** des **solutions d'isolation combinée** en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnerie

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets en format atelier
- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
 - > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANTS

Franck Janin et Jean Louis Beaumier, auteurs de l'ouvrage « Isolation thermique – acoustique, solutions combinées » paru aux éditions *Terre Vivante*
Franck Janin, gérant et ingénieur thermicien spécialisé dans la construction passive et écologique, HELIASOL.
Jean Louis Beaumier, ingénieur, conseiller en acoustique de l'éco-construction, travaille sur l'emploi des éco-matériaux pour l'isolation acoustique.

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : **Pôle Coopératif Woopa** - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX en VELIN (accès métro et tram depuis la gare Part-Dieu)

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)
Tarif préférentiel :
> **Inscription à 2 ou + : 300 € HT (360 € TTC)**
> **Ancien.e stagiaire DDQE/QEB : 300 € HT (360 € TTC)**

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €*

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu - 12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ **Prénom** _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature** _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'élève d'inscription de session par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL ouvert à la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors le matin de 140 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 218 € / jour (hors le matin de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un arrêté d'attribution (profilé à l'adresse www.fif-pl.fr)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association gérant.e ou le point France de l'association)
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture (bureau d'étude, agence de paysage, agence d'architecture, bureau d'étude thermique, bureau d'étude économique...)	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour * Prise en charge des repas : forfait 15€ / jour * Matières (max 15€ / jour) * Matériaux et autres liés au voyage d'étude (max 60 €/jour) * Déplacements : 0,25 € / km * Fuel (max 204 € / jour) + Frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. * SAJ (FAFIEC) : toutes entreprises pour les entreprises de 49 salariés (20 000 € maximum individuel) * entreprises de 49 à 99 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 100 à 499 salariés : 3 600 € max. * entreprises de plus de 500 salariés : 4 000 € max. * Pour les entreprises de plus de 50 salariés, il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt formation de 10% sur les dépenses de formation (hors formation de l'élève)

© Scop les 2 rives